

CONCOURS
« Une escapade unique en nature avec Cascades Fluff & Tuff® »

Règlement de participation

- 1.** Le concours « Une escapade unique en nature avec Cascades Fluff & Tuff® » est tenu par Cascades Groupe Tissu, une division de Cascades Canada ULC (l'« **Organisateur du concours** » ou « **Cascades** »). Il se déroule exclusivement sur Internet du 1^{er} décembre 2021 à 9 h (HE) au 7 décembre 2021 à 23 h 59 (HE) (la « **durée du concours** »).
- 2. Admissibilité.** Ce concours s'adresse à toute personne résidant dans la province du Québec, ayant atteint l'âge de la majorité au moment de sa participation au concours. Sont exclus les employés, représentants et mandataires de l'Organisateur du concours, de toute compagnie, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à celui-ci, de leurs agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de matériel et de services liés au présent concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère), leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et mandataires sont domiciliés (peu importe l'existence d'un lien familial ou non). Un compte courriel est requis afin de participer au concours.

COMMENT PARTICIPER

Aucun achat requis

3. Inscription

- 3.1** Pour participer au concours, vous devez visiter le site internet de Cascades Fluff & Tuff® à l'adresse suivante : www.cascadesflufftuff.com (le « **site internet** ») ou utiliser la publication sponsorisée de Cascades Fluff & Tuff® sur Facebook ou Instagram et procéder de la manière suivante pendant la durée du concours :

- 3.1.1** Vous devez compléter tous les champs exigés du formulaire d'inscription sur le site internet en fournissant :

- Prénom*
- Nom*
- Adresse courriel*
- Numéro de téléphone*
- Code postal*

- 3.1.2** Assurez-vous de cocher la case obligatoire suivante pour compléter votre inscription sans quoi elle ne sera pas valide :

« Je confirme avoir lu et accepté les règlements du concours. »

- Vous devez valider que vous n'êtes pas un robot en cochant la case à cet effet.

3.1.3 Vous devez cliquer sur « Participer ». Votre inscription sera alors comptabilisée.

4. Limites. Les participants doivent respecter les limites suivantes, à défaut de quoi ils pourront être disqualifiés :

4.1 Limite d'une (1) inscription par personne;

4.2 Limite d'utilisation d'une (1) adresse courriel par personne, dans le cas où cette dernière en possède plus d'une.

5. Prix. Au total, trois (3) prix sont offerts, lesquels ont une valeur totale approximative de 2 908,44 \$ CAN (le(s) « **Prix** »). Chacun des Prix a une valeur totale approximative de 969,48 \$ et comprend :

- Un (1) certificat pour un séjour de deux (2) nuits pour quatre (4) personnes dans un chalet Le Vertendre à Eastman d'une valeur approximative de 666,61\$;
- Un (1) ensemble pour fondue et les ingrédients pour une fondue au chocolat et une fondue au fromage, d'une valeur approximative de 250,00\$;
- Deux (2) produits Cascades Fluff[®] d'une valeur approximative de 9,99 \$ chacun;
- Un (1) produit Cascades Tuff[®] d'une valeur approximative de 8,99 \$;
- Un (1) duo de peluches Fluff^{MC} et Tuff^{MC} d'une valeur approximative de 11,95 \$ chacune.

6. Tirage des Prix. Le 8 décembre 2021 à 9 h (HE), trois (3) inscriptions seront sélectionnées au hasard parmi l'ensemble des participations enregistrées pendant la durée du concours. Le tirage aura lieu chez l'un des employés de l'Organisateur du concours dont les bureaux sont situés au 77, boulevard Marie-Victorin, Candiac, Québec, J5R 1C2, Canada.

7. Chances de gagner. Les chances qu'un participant soit sélectionné dépendent du nombre d'inscriptions enregistrées pendant la durée du concours.

8. Attribution des Prix. Afin d'être déclaré gagnant, tout participant sélectionné doit :

8.1 Être joint par courriel avant le 13 décembre 2021 midi (HE) et répondre à cette communication pour confirmation de l'acceptation du Prix. Dans le cas d'un courriel de notification d'une sélection suivi d'une mention à l'effet que le message n'a pu être délivré, l'Organisateur du concours a l'entière discrétion de disqualifier le(s) participant(s) sélectionné(s) et de procéder conformément au paragraphe 9 ci-dessous;

8.2 Remplir et signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité (le « **formulaire de déclaration** »), à l'effet qu'il a respecté toutes les conditions prévues au présent règlement et répondre correctement à la question d'habileté

mathématique incluse sur le formulaire de déclaration. Le formulaire de déclaration sera transmis par courriel par l'Organisateur du concours et le participant sélectionné devra le retourner à l'Organisateur du concours de la manière prescrite afin qu'il le reçoive dans les cinq (5) jours ouvrables suivant sa réception;

- 8.3** Sur demande et en temps opportun, fournir une pièce d'identité avec photographie.
- 8.4** Le Prix peut être appliqué sur l'un des trois séjours suivants : 21 au 23 janvier 2022, 28 au 30 janvier 2022 ou 18 au 20 février 2022, selon les disponibilités. Dans le cas où plus d'un des gagnants souhaite se prévaloir du séjour aux mêmes dates parmi les trois susmentionnées, un tirage au sort sera effectué pour déterminer quel gagnant aura la date de son choix. Dans le cas où la personne gagnante ne veut aucune des trois (3) dates ou que la date qu'elle aurait souhaité n'est plus disponible, une carte-cadeau le Vertendre ou Bora_Boréal lui sera émise pour la valeur du séjour, carte-cadeau qu'elle pourra utiliser à la date de son choix, sous réserve des disponibilités et des exclusions applicables dont notamment la période des fêtes et le congé scolaire.
- 8.5** À la discrétion du gagnant, il lui sera possible de choisir plutôt un certificat-cadeau pour un séjour de deux (2) nuits au refuge Bora_Boréal à Ste-Brigitte-de-Laval (utilisable sous réserve des disponibilités et des exclusions applicables dont notamment la période des fêtes et le congé scolaire) en remplacement du séjour au chalet Le Vertendre à Eastman. Ce choix devra être indiqué dans le formulaire déclaration et ne pourra être modifié ultérieurement.
- 9.** À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées au présent règlement ou d'accepter son Prix, le participant sélectionné sera disqualifié. Dans un tel cas, l'Organisateur du concours pourra, à sa seule discrétion, annuler le Prix ou procéder à une nouvelle sélection conformément au présent règlement jusqu'à ce qu'un participant sélectionné pour chaque Prix soit déclaré gagnant.
- 10.** Dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant la réception du formulaire de déclaration dûment rempli et signé, l'Organisateur du concours communiquera avec le gagnant afin de lui expliquer les modalités pour obtenir son prix.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- 11. Vérification.** Les inscriptions et les formulaires de déclaration sont sujets à vérification par l'Organisateur du concours. Toute inscription ou tout formulaire de déclaration qui est, selon le cas, incomplet, illisible, mutilé, frauduleux, enregistré ou transmis en retard, comprenant une adresse courriel invalide ou autrement non conforme, pourra être rejeté et ne donnera pas droit, selon le cas, à une inscription ou au Prix.
- 12. Disqualification.** L'Organisateur du concours se réserve le droit de disqualifier une personne ou d'annuler une ou plusieurs inscriptions d'une personne si elle participe ou tente de participer en utilisant un moyen contraire au présent règlement ou de nature à

être inéquitable envers les autres participants (p. ex. inscriptions au-delà de la limite permise). Cette personne pourrait être livrée aux autorités judiciaires compétentes.

- 13. Déroulement du concours.** Toute tentative visant à endommager délibérément la page Web du concours et/ou tout site Web ou site y étant lié ou à saboter le déroulement légitime du concours constitue une violation des lois civiles et criminelles. Si de telles tentatives étaient menées, l'Organisateur du concours se réserve le droit de rejeter les inscriptions du participant et d'obtenir réparation en vertu de la loi.
- 14. Acceptation des Prix.** Les Prix devront être acceptés tel qu'ils sont décrits au présent règlement et ne pourront en aucun cas être en totalité ou en partie transférés à une autre personne, substitués à un autre prix ou échangés contre de l'argent, sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe suivant.
- 15. Substitution des Prix.** Dans l'éventualité où il était impossible, difficile et/ou plus onéreux pour l'Organisateur du concours d'attribuer les Prix (ou une partie des Prix) tel qu'il est décrit au présent règlement, il se réserve le droit d'attribuer des Prix (ou une partie des Prix) de même nature et de valeur équivalente ou, à son entière discrétion, la valeur monétaire des Prix (ou une partie des Prix) indiquée au présent règlement.
- 16. Garantie relative aux Prix et fournisseurs de prix.** Tout participant sélectionné pour un Prix reconnaît que la seule garantie applicable aux Prix est la garantie habituelle du manufacturier, si applicable, et qu'à compter de la remise du Prix, les obligations liées à celui-ci deviennent la responsabilité des fournisseurs de produits composant le Prix.
- 17. Limitation de responsabilité : utilisation du Prix.** En participant à ce concours, tout participant sélectionné pour un Prix dégage de toute responsabilité l'Organisateur du concours, toute compagnie, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à ceux-ci, leurs agences de publicité et de promotion, leurs employés, représentants et mandataires (les « **bénéficiaires** ») de tout dommage qu'il pourrait subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation de son Prix.
- 18. Fonctionnement de la page Web concours.** L'Organisateur du concours ne garantit d'aucune façon que la page Web du concours ou tout site Web ou site y étant lié sera accessible ou fonctionnel sans interruption pendant la durée du concours ou qu'il sera exempt de toute erreur.
- 19. Limite de responsabilité : fonctionnement du concours.** Les bénéficiaires se dégagent de toute responsabilité relativement au mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou tout réseau et qui peut limiter la possibilité pour toute personne de participer au concours ou l'en empêcher. Les bénéficiaires se dégagent aussi de toute responsabilité pour tout dommage ou toute perte pouvant être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel ou autre et par la transmission de toute information visant la participation au concours.

- 20. Modification du concours.** L'Organisateur du concours se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement ou toute intervention humaine pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours tel que prévu dans le présent règlement, et ce, sous réserve de l'approbation de la *Régie des alcools des courses et des jeux du Québec*, si requise.
- 21. Fin de la participation au concours.** Dans l'éventualité où le système informatique n'était pas en mesure d'enregistrer toutes les inscriptions, et ce, pour quelque raison que ce soit, ou si la participation au concours devait prendre fin en totalité ou en partie avant la date de fin prévue au présent règlement, l'attribution des Prix pourra se faire selon des modalités à être déterminées par l'Organisateur du concours, et ce, à son entière discrétion.
- 22. Limite de prix.** Dans tous les cas, l'Organisateur du concours ne pourra être tenu d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent règlement.
- 23. Limite de responsabilité : participation au concours.** En participant ou en tentant de participer au présent concours, toute personne dégage de toute responsabilité les bénéficiaires de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou sa tentative de participation au concours.
- 24. Autorisation.** En participant à ce concours, tout participant sélectionné pour un Prix autorise l'Organisateur du concours et ses représentants à utiliser, si requis, ses nom, province et ville de résidence, photographie, image, voix et/ou déclaration relative au Prix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.
- 25. Communication avec les participants.** L'Organisateur du concours peut envoyer des communications ou correspondances aux participants en lien avec le présent concours. De plus, au moment de son inscription au concours, chaque participant peut accepter de recevoir des communications électroniques commerciales de la part de Cascades. S'il accepte, il lui sera possible de se désabonner en tout temps en utilisant le mécanisme de désabonnement inclus dans chacune de ces communications électroniques sans que cela n'affecte la validité de sa participation au concours.
- 26. Renseignements personnels.** Les renseignements personnels recueillis sur les participants dans le cadre de ce concours seront seulement utilisés conformément à la Politique de confidentialité de l'Organisateur du concours, aux seules fins de l'administration de ce concours et de l'envoi de communications électroniques commerciales par l'Organisateur du concours, sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe précédent.
- 27. Propriété.** Les formulaires de déclaration sont la propriété de l'Organisateur du concours et ne seront en aucun cas retournés aux participants.

- 28. Décision de l'Organisateur du concours.** Toute décision de l'Organisateur du concours ou de ses représentants relative au présent concours est finale et sans appel, sous réserve de toute décision de la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec*, en relation avec toute question relevant de sa compétence.
- 29. Différend.** Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la *Régie des alcools, des courses et des jeux* afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution du Prix peut être soumis à la *Régie* uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
- 30. Divisibilité des paragraphes.** Si un paragraphe de ce règlement est déclaré ou jugé illégal, inexécutable ou nul par une cour compétente, alors ce paragraphe sera considéré comme étant nul, mais tous les autres paragraphes qui ne sont pas touchés seront appliqués dans les limites permises par la loi.
- 31. Plate-forme Facebook.** Le présent concours n'est pas associé à, géré ou sponsorisé par Facebook. Toute question, toute plainte ou tout commentaire concernant le concours doit être soumis à l'Organisateur du concours et non à Facebook. Facebook ainsi que l'ensemble de ses sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, agents et employés ne sont pas responsables de toute réclamation découlant de, ou en relation avec, l'organisation de ce concours. Toutefois, en participant à ce concours, tout participant s'engage à respecter les conditions et modalités d'utilisation, contrats, autres politiques et/ou lignes directrices régissant la plate-forme Facebook et dégage de toute responsabilité l'Organisateur du concours, toute compagnie, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à ceux-ci, leurs agences de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants de tout dommage qu'il pourrait subir en raison de l'utilisation de cette plate-forme.
- 32. Plate-forme Instagram.** Le présent concours n'est pas associé à, géré ou sponsorisé par Instagram. Toute question, toute plainte ou tout commentaire concernant le concours doit être soumis à l'Organisateur du concours et non à Instagram. Instagram ainsi que l'ensemble de ses sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, agents et employés ne sont pas responsables de toute réclamation découlant de, ou en relation avec, l'organisation de ce concours. Toutefois, en participant à ce concours, tout participant s'engage à respecter les conditions et modalités d'utilisation, contrats, autres politiques et/ou lignes directrices régissant la plate-forme Instagram et dégage de toute responsabilité l'Organisateur du concours, toute compagnie, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à ceux-ci, leurs agences de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants de tout dommage qu'il pourrait subir en raison de l'utilisation de cette plate-forme.
- 33. Langue.** En cas de divergence entre la version française et la version anglaise du présent règlement, dans l'éventualité où une version anglaise est disponible, la version française prévaudra.